

Compte rendu du conseil municipal du 11 février 2017

Secrétaire de séance : Arnaud Lapra

Tous les élus étaient présents

ORDRE DU JOUR :

- D.I.A.
- Point Communauté de Communes
- Vote du Compte Administratif Commune 2016
- Vote du Budget Primitif Commune 2017
- Vote du Compte Administratif CCAS 2016
- Vote du Budget Primitif CCAS 2017
- Jumelage
- Etude diagnostic chapelle
- Dossier Amendes de Police
- Enfouissement lignes HTA souterraines
- Informations diverses

D.I.A

Parcelle ZS24 rue Saint Roch (maison). Les élus ne souhaitent pas préempter.

Parcelle ZL346 rue des Coues : le propriétaire de cette parcelle (en partie constructible) pourrait utiliser le produit de la vente pour financer la réfection du bâtiment en péril au centre du bourg. Les élus ne souhaitent pas préempter.

Parcelle ZS17 1 place d'Issac (maison mitoyenne de la Toison d'Or et de l'atelier communal). Les élus ne souhaitent pas préempter.

Parcelle ZL153 chemin de Guzette (maison récemment rénovée). Les élus ne souhaitent pas préempter.

Parcelle ZR117 rue Noble (petite maison). Les élus ne souhaitent pas préempter.

Parcelle ZS19 place d'Issac. Cette parcelle est mitoyenne de l'atelier communal, il s'agit d'une bande de terrain en longueur d'environ 358 m², dont le prix de vente s'élève à 15 000 euros. La préemption par la commune permettrait de créer un débord de toit du bâtiment communal au-dessus de cette parcelle, sachant qu'actuellement nos eaux pluviales s'écoulent déjà sur cette parcelle. On propose de créer sur cette parcelle une petite pépinière. Les élus décident de préempter cette parcelle via l'EPF SMAF (Etablissement Public Foncier)

Point Communauté de Communes

L'élection du bureau de la nouvelle communauté de communes a eu lieu le 19 janvier.

Président Pascal Pigot

Vice-président en charge du tourisme R. Blanchet

Vice-présidente en charge des affaires sociales N. Guillot

Vice-président en charge des finances G. Viallat

Vice-président en charge de la culture G. Perrodin

Vice-président en charge de l'économie S. Charlemagne

Vice-présidente en charge de petite enfance, enfance et jeunesse C. Gilbertas

Vice-président en charge des relations avec le Grand Clermont G. Paulet

Vice-président en charge de l'habitat J. Baridon

Vice-président en charge de l'environnement JF Demère
Vice-président en charge des travaux et équipements sportifs R. Guélon
Vice-présidente en charge de la communication B. Troquet
Siègera également au bureau A. Desforges en charge du PLUI et du projet de territoire.

Ont été nommées une directrice générale et 3 directrices générales adjointes, toutes étaient déjà salariées dans les communautés de communes préexistantes.

Office de tourisme : une réunion est prévue lundi 13 février, Christian Pailloux sera présent.

Christian Pailloux a provoqué une réunion sur le Clos d'Issac, jeudi prochain. Nous souhaitons que ce sujet soit intégré dans le futur projet de territoire.

Mise en place des Commissions :

Chaque commune peut se faire représenter par un conseiller municipal dans chacune des commissions. Pour Saint-Saturnin, la représentation est la suivante :

- Christian Pailloux dans les commissions tourisme et culture
- Marie-Paule Chazal dans la commission finances
- Jean-Luc Mioche dans la commission économie
- Maria Sénectaire dans la commission affaires sociales
- Maïté Barbecot dans la commission enfance jeunesse
- Thierry Valleix dans la commission environnement
- Sylvie Burlot dans les commissions habitat et projet de territoire / PLUI
- Gérard Guittard dans la commission Travaux et équipements sportifs
- Julien Adami dans la commission Communication

La première conférence des maires (réunion de tous les maires de la communauté de communes) a eu lieu jeudi dernier. Sujet évoqué : la question du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Il a été rappelé lors de cette réunion que le 27 mars prochain tous les POS deviendront obsolètes.

La situation sur le territoire de la communauté de communes est la suivante :

- 2 communes en RNU (règlement national d'urbanisme)
- 2 communes en carte communale
- 2 communes en transition (PLU en cours), c'est le cas de Saint-Saturnin
- 5 communes ayant un PLU de plus de 5 ans (donc à réviser)
- Les autres communes ont un PLU de moins de 5 ans

Le législateur prévoit que les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) deviennent par défaut de compétence intercommunale, sauf en cas de majorité de blocage.

La question de la mise en place d'un PLUI présente des enjeux financiers : la communauté de communes pourrait bénéficier d'une DGF bonifiée si elle passait à un PLUI. A contrario, la mise en place d'un PLUI génèrera des frais. Par exemple, Billom Communauté a dépensé 312 000 € pour établir son PLUI. De plus, on estime que 1.5 ETP (équivalent temps plein) serait nécessaire pour faire vivre ce PLUI.

Les maires présents à la conférence ont débattu sur le fait de prendre la compétence PLUI à la date du 27 mars ou ultérieurement. Chaque commune doit se déterminer sur cette question. Il a été proposé de ne pas prendre la compétence PLUI immédiatement, de se laisser le temps de travailler sur ce que pourrait être un PLUI sur notre territoire, de définir une charte définissant les modalités d'élaboration et gestion d'un PLUI. Ceci nous permettrait de mener le projet de PLU de Saint-Saturnin à son terme (enquête publique prévue en mars 2017).

Délibération pour que la communauté de communes ne prenne pas la compétence PLUI le 27 mars : adoptée à l'unanimité

Vote du Compte Administratif Commune 2016

Le compte administratif pour l'exercice 2016 est présenté par Marie-Paule Chazal.

Délibération sur l'approbation des comptes 2016 : adoptée à l'unanimité

Délibération sur l'affectation du résultat 2016 : adoptée à l'unanimité

Vote du Budget Primitif Commune 2017

Le projet de budget primitif 2017 pour la commune est présenté par Marie-Paule Chazal.

Dépenses de fonctionnement :

Parmi les dépenses de fonctionnement, une augmentation de 600 € des indemnités du maire et des adjoints est proposée. Cette proposition est soumise à délibération.

- 2 voix contre
- 2 abstentions

La proposition est adoptée.

Le budget prévoit une augmentation de 2500 € de la subvention versée au SIVOS (178 000 €). Ceci est une estimation, le budget du SIVOS n'étant pas encore arrêté. On rappelle qu'un investissement important va être réalisé cette année au niveau de l'école (pose d'enrobé dans la cour).

Le budget prévoit également une augmentation de la subvention au CCAS par rapport à 2016. On rappelle qu'en 2016 le repas des aînés avait été financé par un report de l'exercice 2015.

Le montant des subventions versées aux associations est en hausse.

La renégociation de nos prêts au Crédit Agricole Charges a permis de réduire nos charges financières grâce à la baisse des taux d'intérêts.

Recettes de fonctionnement :

Les montants exacts des diverses dotations sont inconnus au moment où nous établissons le budget primitif.

Le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif CCAS 2016

Approuvé à l'unanimité des membres du CCAS

Vote du Budget Primitif CCAS 2017

Approuvé à l'unanimité des membres du CCAS

Jumelage

Suite à l'intervention du président du comité de jumelage Yves Marmin, il est demandé au conseil municipal de se positionner sur l'intention de poursuivre le jumelage avec Jettenbach, avant l'AG de mars.

La majorité des élus se prononce en faveur de la poursuite du jumelage avec Jettenbach.

La municipalité s'engage à financer, comme par le passé, le cadeau offert à Jettenbach à chaque rencontre ainsi que le repas officiel offert aux habitants de Jettenbach lors de leurs visites à Saint-Saturnin (tous les 4 ans).

On décide de créer une commission constituée d'élus (Arnaud Lapra, Arlette Gendronneau et Christian Pailloux) et du bureau du comité de jumelage.

Etude diagnostic chapelle

Une visite aura lieu sur place très prochainement en vue du lancement de l'étude.

Dossier Amendes de Police

Une entrevue sur ce sujet a eu lieu avec le Conseil Départemental. Le dossier initial portait sur la mise en place de radars pédagogiques, pour un montant maximum d'environ 18 000 euros. Le montant de la subvention attendu est de 50%.

Il s'avère que si la demande ne porte que sur des radars pédagogiques, elle ne sera pas retenue. Il convient de monter un dossier plus global portant sur la sécurisation de la traverse, qui comportera un seul radar pédagogique (modèle mobile).

La commission sécurité devra se réunir rapidement pour affiner le dossier. La commission embellissement sera associée.

Enfouissement lignes HTA souterraines

Une entrevue a eu lieu récemment avec ENEDIS. ENEDIS nous a fait part d'un projet d'enfouissement d'une ligne moyenne tension partant du transformateur place du Fond de Ville en direction du Marand. A cette occasion il serait possible de remplacer le transformateur existant, très peu esthétique, par un transformateur de hauteur bien plus modeste (2.25m). Les travaux auraient lieu courant 2018.

Nous avons interrogé ENEDIS sur la possibilité d'enfouir le réseau local à l'entrée du bourg. Il faudra enfouir l'éclairage public de façon simultanée. Il a donc été décidé de prendre contact avec le SIEG sur ce sujet très rapidement.

Informations diverses

Suite à l'entrevue avec Mme Chatelain, Gérard Guittard et Arnaud Lapra iront constater sur place les problèmes d'humidité rencontrés dans le local de la rue de la Boucherie.

Il reste des agendas 2017. Les agendas restants seront déposés au Bistrot d'Ici

Un document de 4 pages sur la fusion des communautés de communes a été édité et distribué par la communauté de communes. Il semble que ce document n'ait pas été distribué dans toutes les rues. Le document est disponible à la mairie.

La vente du terrain du SIVOM de Saint-Amant a été réalisée le 2 février (en vue de la réalisation d'un lotissement).

Guy Gallais propose un nouveau modèle de potelets d'aspect acier corten pour la rue principale.

Prochain conseil municipal le 18 mars